

# Honoraires<sup>1</sup> de Revenu Québec au 1<sup>er</sup> avril 2011

## Produits financiers non réclamés et biens laissés dans les établissements

### de détention et dans les établissements du réseau de la santé et des services sociaux :

- réalisation d'une enquête : 86 \$ l'heure;
- liquidation d'une valeur mobilière : 56 \$ par série de valeurs d'une même catégorie;
- administration et liquidation d'un bien autre qu'une valeur mobilière : 25 % du prix de la transaction;
- réception, administration et remise des biens gardés dans un coffret de sûreté d'une institution financière : 176 \$;
- réception, administration et remise des biens autres que ceux qui sont trouvés dans un coffret de sûreté d'une institution financière : 10 % de leur valeur (tarif minimal de 2 \$ et tarif maximal de 1 000 \$);
- recherche du propriétaire ou d'un ayant droit : 86 \$ l'heure;
- intervention de nature légale : 112 \$ l'heure.

## Successions non réclamées et biens non mentionnés précédemment (biens de sociétés dissoutes, biens dont les propriétaires sont inconnus ou introuvables, etc.) :

- ouverture d'un dossier : 516 \$;
- collecte de renseignements permettant de dresser un inventaire des biens à administrer ou à liquider : montant forfaitaire de 86 \$ + 86 \$ l'heure;
- réalisation d'une enquête : 86 \$ l'heure;
- liquidation d'un véhicule abandonné : 318 \$;
- liquidation d'un bien meuble autre qu'une valeur mobilière ou un véhicule abandonné : 25 % du prix de la transaction;
- administration et liquidation des biens saisis ou abandonnés dont Revenu Québec est l'administrateur provisoire en vertu d'une loi autre que la Loi sur le curateur public : 86 \$ l'heure;
- collecte et analyse des informations relatives à un immeuble : 294 \$;
- vente d'un immeuble : 5 % du prix de vente (tarif minimal de 760 \$ et tarif maximal de 3 000 \$);
- toute autre cession d'un immeuble ou traitement d'un immeuble invendable : 249 \$;
- obtention d'une autorisation judiciaire d'aliéner ou de grever un bien : 199 \$;
- administration et liquidation d'une entreprise : 2 269 \$;
- production d'une déclaration fiscale : 56 \$ par déclaration;
- intervention de nature légale : 112 \$ l'heure;
- reddition de comptes et remise à un ayant droit : 793 \$;
- recherche d'un propriétaire ou d'un ayant droit : 86 \$ l'heure;
- administration provisoire et liquidation d'une dette, d'une créance, d'un compte bancaire, d'une police d'assurance ou de tout autre bien non mentionné précédemment : 1 473 \$;
- gestion des fonds collectifs dont le portefeuille est composé uniquement de placements ayant des échéances de moins de deux ans : 1,5 % par année de l'actif moyen sous gestion;
- gestion d'autres fonds collectifs : 2 % par année de l'actif moyen sous gestion.



1. Les honoraires sont indexés au coût de la vie le 1<sup>er</sup> avril de chaque année.

**Note :** Afin d'alléger le texte, le masculin est employé pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

## Les honoraires de Revenu Québec

pour les services rendus  
lors de l'administration  
provisoire de biens  
non réclamés

Le Règlement d'application de la Loi sur le curateur public a été amendé en 2004 afin, entre autres, que soient modifiés les honoraires à percevoir pour les services rendus lors de l'administration provisoire de biens non réclamés.

Ces honoraires sont fondés sur les principes suivants :

- tarification équitable pour tous les propriétaires, les héritiers et les ayants droit de biens non réclamés;
- tarification basée sur le coût de revient et sur les prix du marché des services rendus;
- simplification de la tarification par l'application, dans une large mesure, de tarifs forfaitaires plutôt que de taux horaires.

Cette publication vous est fournie uniquement à titre d'information. Les renseignements qu'elle contient ne constituent pas une interprétation juridique des dispositions de la Loi sur le curateur public ni d'aucune autre loi.



### Pour plus d'information

Revenu Québec  
Direction principale des biens non réclamés  
500, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 10.00  
Montréal (Québec) H2Z 1W7



#### Par téléphone ou télécopieur

Téléphone (sans frais) : 1 866 840-6939  
Télécopieur : 514 864-2440



#### Internet

Nous vous invitons à visiter notre site,  
à l'adresse [www.revenuquebec.ca](http://www.revenuquebec.ca).

This publication is also available in English under the title *The Fees Charged by Revenu Québec for Services Rendered in the Provisional Administration of Unclaimed Property* (IN-330-V).

## Les honoraires de Revenu Québec

pour les services rendus lors  
de l'administration provisoire  
de biens non réclamés

En vigueur  
le 1<sup>er</sup> avril 2011

